



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LA COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE DU 24 JUIN 2022

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'administration du CIAS de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion à LALBENQUE sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 14 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 9

Etaient présents ou représentés (9) : Mmes et MM. CAMMAS, DEJEAN, DUCLOS, GINESTET, MOUILHAYRAT, RICARD représentée par GINESTET, SAUVIER, SOULIE représentée par SAUVIER, et TEULIER.

Etaient excusés (4) : Mmes et M. BISMES, LACAM, MERCADIER et PAGES-GRATADOUR.

Était absent (0) :

Rapporteur : SAUVIER Jean-Claude

## COMPTE-RENDU

### **I. EHPAD La Balme - Vote de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2022**

*CIAS/2022/09*

M. le Président Il est présenté au conseil d'administration l'EPRD 2022 du CIAS-EHPAD de Limogne en Quercy.

#### **1. CRP (Compte de résultat prévisionnel principal non soumis à l'obligation d'équilibre) soit le BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Mme la Directrice de l'EHPAD précise qu'il s'agit d'ajustement de poste aux vues des dépenses réelles entre le budget et l'EPRD pour le groupe 1, pour le groupe 2 il s'agit des revalorisations de salaires. Mme GINESTET demande qu'elle est l'évolution moyenne du salaire d'une infirmière et d'une aide-soignante. Mme La Directrice répond qu'elle n'a pas les informations avec elle mais qu'elle en tiendra informé les membres du conseil.

Pour le groupe 3, une provision de 50 000 € est faite afin de couvrir le risque de départ suite à un arrêt de longue durée, pour couvrir le montant des charges patronale non prises en compte par l'assurance. Elle précise aussi que 2022 est la dernière année de paiement pour la régularisation ZRR suite au contrôle URSSAF, lorsque la totalité

sera payée, cette année, il pourra être demandé la remise des majorations de retard (soit 13 000 €).

**CHARGES :**

		Réel 2020	Anticipé ou réel 2021 (1)	Exercice 2022
	<b>GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>			
<b>ACHATS</b>				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	211 085,52 €	182 506,21 €	200 800,00 €
607	Achats de marchandises			
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>			
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	119,32 €		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social			
6118	Sous-traitance: autres prestations de service			
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel ( <i>autres que c/6242</i> )			
6242	Transports d'usagers			
625	Déplacements, missions et réceptions	565,23 €	553,58 €	800,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 984,61 €	3 634,66 €	4 100,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	23 326,94 €	19 213,88 €	21 000,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur			
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	760,80 €	23 525,18 €	1 200,00 €
	<b><u>TOTAL GROUPE I</u></b>	<b><u>239 842,42 €</u></b>	<b><u>229 433,51 €</u></b>	<b><u>227 900,00 €</u></b>

		Réel 2020	Anticipé ou réel 2021	Exercice 2022
	<b>GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>			
621	Personnel extérieur à l'établissement	26 504,29 €	30 643,92 €	30 000,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	261,93 €	2 640,00 €	2 890,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			

641	Rémunérations du personnel non médical	994 361,76 €	1 040 582,20 €	1 064 571,88 €
642	Rémunérations du personnel médical	10 901,04 €	10 396,97 €	10 396,97 €
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	392 575,86 €	480 930,04 €	490 943,03 €
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales	9 769,07 €	9 824,89 €	10 000,00 €
648	Autres charges de personnel	900,00 €		
	<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>1 435 273,95 €</b>	<b>1 575 018,02 €</b>	<b>1 608 801,88 €</b>

		Réel 2020	Anticipé ou réel 2021	Exercice 2022
	<b>GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>			
612	Redevances de crédit-bail			
613	Locations	80 703,20 €	80 703,20 €	80 800,00 €
614	Charges locatives et de copropriété			
615	Entretien et réparations	21 499,75 €	25 219,81 €	25 500,00 €
616	Primes d'assurances	41 173,49 €	44 937,66 €	44 200,00 €
617	Etudes et recherches			
618	Divers	2 388,53 €	4 576,88 €	4 000,00 €
623	Information, publications, relations publiques	443,40 €	314,50 €	1 700,00 €
627	Services bancaires et assimilés			
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	3 089,29 €	1 376,00 €	3 200,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)			
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires			
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante	1,80 €	1,72 €	
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
66	Charges financières			
	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	355,44 €	271,00 €	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
678	Autres charges exceptionnelles			

<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	38 977,50 €	39 272,90 €	36 394,60 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation		16 047,53 €	50 000,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
	<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b><u>188 632,40 €</u></b>	<b><u>212 721,20 €</u></b>	<b><u>245 794,60 €</u></b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b><u>1 863 748,77 €</u></b>	<b><u>2 017 172,73 €</u></b>	<b><u>2 082 496,48 €</u></b>
				-
	<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>	<b><u>32 351,84 €</u></b>	<b><u>45 601,49 €</u></b>	<b><u>0,00 €</u></b>
				-
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b><u>1 896 100,61 €</u></b>	<b><u>2 062 774,22 €</u></b>	<b><u>2 082 496,48 €</u></b>

## PRODUITS

	<b>GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>	<b>Réel 2020</b>	<b>Anticipé ou réel 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)			
731224/7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
732	Produits à la charge de l'Etat			
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)			
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)			
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	703 665,22 €	816 415,89 €	755 617,25 €
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	243 221,86 €	243 847,86 €	279 778,83 €
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'utilisateur	860 281,99 €	864 691,07 €	876 208,65 €
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	14 484,12 €	6 777,08 €	10 000,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs			
	<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b><u>1 821 653,19 €</u></b>	<b><u>1 931 731,90 €</u></b>	<b><u>1 921 604,73 €</u></b>

<b>GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>		<b>Réel 2020</b>	<b>Anticipé ou réel 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	24 446,49 €	26 590,55 €	25 500,00 €
70821	Forfaits journaliers			
71	Production stockée			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation et participations	2 500,00 €	72,83 €	
75	Autres produits de gestion courante	0,80 €	19,50 €	
603	Variation des stocks (en recettes)			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	43 179,73 €	79 442,62 €	70 000,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical			
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)			
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b><u>70 127,02 €</u></b>	<b><u>106 125,50 €</u></b>	<b><u>95 500,00 €</u></b>

<b>GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b>		<b>Réel 2020</b>	<b>Anticipé ou réel 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
76	Produits financiers			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 300,00 €	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	4 320,40 €	10 629,83 €	573,87 €
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)			
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation		12 986,99 €	
79	Transferts de charges			
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b><u>4 320,40 €</u></b>	<b><u>24 916,82 €</u></b>	<b><u>573,87 €</u></b>

<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>1 896 100,61</i> €	<i>2 062 774,22</i> €	<b><u>2 017 678,60 €</u></b>
<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b><u>64 817,88 €</u></b>
<i>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</i>	<i>1 896 100,61</i> €	<i>2 062 774,22</i> €	<b><u>2 082 496,48 €</u></b>

2 - Tableau de passage à la CAF (Capacité d'autofinancement) et le TFP (Tableau de financement prévisionnel).

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2022**

<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>64 817,88 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	86 394,60 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>86 394,60 €</b>	<b>64 817,88 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>	<b>21 576,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>1,07%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

**TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2022**

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 576,72 €</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>
Remboursement des dettes financières	22 020,00 €	27 236,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	38 000,00 €	520,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>60 020,00 €</b>	<b>49 332,72 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 687,28 €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>60 020,00 €</b>	<b>60 020,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

Il est proposé au conseil d'administration d'Approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses EPRD 2022 tel que présenté dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents les propositions du rapporteur.

## **II. Projet d'un investissement complémentaire 2022**

Ce point est annulé car le projet portait sur le remplacement des batteries du système d'incendie CHUBB. Ce remplacement n'est pas une dépense d'investissement mais de fonctionnement.

## **III. EHPAD « La Balme » - Tarifs repas, forfait linge et forfait hygiène 2022**

*CIAS/2022/010*

Les tarifs repas, forfait linge et forfait hygiène et marquage des étiquettes n'ont pas été augmentés depuis 2018.

M. le président présente la révision des tarifs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

Suite à l'arrêté du Conseil Départemental en date du 18 mars 2022 portant fixation des tarifs de l'EHPAD de Limogne en Quercy à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, le Président propose de modifier les tarifs suivants :

- Prix des repas à l'unité:

### SEMAINE

Personnel :	Déjeuner :	4.50 €	Dîner :	3.00 €
Famille	Déjeuner :	10.00 €	Dîner :	7.00 €

### DIMANCHE

Famille	Déjeuner :	12.00 €	Dîner :	7.00 €
---------	------------	---------	---------	--------

- Déjeuner de Noël et du Jour de l'An 20 € pour les familles.
- Forfait hygiène mensuel : 12€ TTC

Pour le forfait linge, le tarif est dépendant du prestataire qui a augmenté ses tarifs au 01 janvier 2022 de la manière suivantes :

- Forfait linge mensuel : 57,14 € TTC
- Marquage étiquettes : 40,93 € pour 150 étiquettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents les propositions du rapporteur.

## **IV. SOCIAL - conventionnement Chorale**

En cohérence avec la volonté du CIAS de lutter contre l'isolement, il est proposé d'engager un partenariat avec Mickael COURDESSES chef de chœur pour l'organisation et l'animation de 2 Chorales inclusives et intergénérationnelles pour l'année 2022-2023. Ce projet, présentée auprès de la Conférence des Financeurs, a reçu un avis favorable pour bénéficier d'un financement pour un montant de 6310 € couvrant l'ensemble des charges liées à la réalisation de cette action.

### 1. Convention avec Mickaël COURDESSES

*CIAS/2022/011*

Il est proposé d'engager un partenariat avec Mickael COURDESSES chef de chœur pour l'organisation et l'animation de 2 Chorales inclusives et intergénérationnelles pour l'année 2022-2023. Ce projet, présentée auprès de la Conférence des Financeurs, a reçu un avis

favorable pour bénéficier d'un financement pour un montant de 6310 € couvrant l'ensemble des charges liées à la réalisation de cette action.

Pour cela, il est présenté un conventionnement avec Mickael COURDESSES afin de fixer les modalités de ce partenariat et le financement de la prestation d'un montant de 4890 € soit 1956 € pour 2022 et 2934 € pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents ce qui suit :

- De valider la Convention de Prestation de service avec Mickael COURDESSES précisant les modalités de son intervention dans le cadre du projet « Chorales inclusives et intergénérationnelles » ;
- De valider le financement de cette prestation pour un montant de 4890 € soit 1956 € pour l'exercice 2022 et pour l'exercice 2934 € pour 2023 ;
- D'autoriser M. le Président à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires et à signer tous les documents correspondant à la mise en œuvre de cette décision.

## 2. Convention avec la CCPLL

*CIAS/2022/012*

Il est également proposé de délibérer une convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un véhicule pour la réalisation des différents projets (aide aux déplacements des bénéficiaires).

M. le Président propose de délibérer sur un conventionnement avec la CCPLL afin que le CIAS puisse disposer des véhicules de la communauté de communes. Cette convention fixe les modalités de réservation ainsi que les véhicules mis à disposition, les tarifs, les responsabilités, la durée...

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents ce qui suit :

- Mise à disposition de véhicules par la communauté de communes
- une participation pour frais d'entretien de 0,10 € le kilomètre
- le remboursement des frais de carburant au prorata des kilomètres parcourus (facturation au coût réel).

## V. SOCIAL - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

*CIAS/2022/013*

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les domaines d'intervention du CIDFF :

- Lutte contre les violences sexistes



- Accès au droit
- L'accès à l'emploi pour une véritable autonomie personnelle
- Engagement pour une parentalité responsable et partagée
- Santé et prévention
- Éducation et citoyenneté

Ainsi, le CIDFF du Lot demande au CIAS de renouveler la subvention attribuée en 2021 d'un montant de 500 € pour soutenir son action départementale et le déploiement de certaines actions sur le territoire

Considérant l'objet et les actions de l'association le CIDFF,

Considérant le champ de compétence du CIAS,

Considérant les objectifs de la Convention Territoriale Globale, il est proposé de répondre favorablement à cette demande au titre de l'année 2022.

Le Président propose donc au Conseil d'Administration l'attribution d'une subvention 2022 à hauteur de 500 € à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents ce qui suit :

- D'APPROUVER l'attribution d'une subvention 2022 à hauteur de 500 € à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF),
- D'AUTORISER Mr le Président à signer tout document afférent à cette attribution de subvention.

## **VI. Social : Retour sur la réflexion concernant l'aide alimentaire**

Le travail mené concernant l'aide alimentaire (présenté en commission « Social et Solidarité » en présence des membres du CIAS le 5 avril 2022) a été présenté en réunion des Vice-Présidents.

Il est rappelé quelques éléments présentés lors de la commission « social et Solidarité » du 5 avril et contenu dans le diaporama transmis à cette occasion.

Afin de définir un cadre qui permettra au CIAS de soutenir les associations caritatives, Mme GINESTET propose les principes suivants :

- soutenir les associations qui ont des actions sur le territoire de la CCPLL et dont les communes sont parties prenantes (par la mise à disposition de salle ou d'autres moyens).
- Soutenir les associations qui mènent des actions concrètes sur le territoire de la CCPLL.
- Soutenir les associations dans la mesure où celles-ci mènent leur action en cohérence avec les autres acteurs sociaux du territoire afin de favoriser l'accès aux droits. En effet, une orientation des bénéficiaires vers les travailleurs sociaux et les autres structures d'action sociale semble essentiel pour que l'aide alimentaire soit une situation transitoire pour les personnes. La participation à la coordination de

l'action sociale du territoire (actions, rencontres...) serait un préalable au partenariat financier avec le CIAS.

## **VII. Social : participation financière du CIAS pour le portage de repas à domicile**

Conformément aux compétences sociales exercées par le CIAS du Pays de Lalbenque-Limogne, il est proposé de transférer au CIAS l'action d'aide financière aux habitants bénéficiant de repas à domicile et qui était menée initialement par la Communauté de Communes depuis 2014.

Les habitants du territoire intercommunal bénéficient d'une aide venant en déduction du prix des repas livrés par un service de « portage à domicile ». Cette participation financière est fixée à 1 € par repas et s'adresse aux personnes non imposables habitant la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 2 acteurs sont gestionnaires de service « portage de repas à domicile » : l'établissement public Lot Aide à Domicile et l'association ADMR. Il est présenté un projet de conventionnement avec ces 2 gestionnaires afin de pouvoir le leur présenter durant l'été. La validation définitive de ce partenariat sera délibérée au prochain Conseil d'Administration.

Mme GINESTET propose que le CIAS fasse une communication sur cette aide auprès de la population du territoire.

## **VIII. Social : informations diverses**

1 - Etat d'avancement des projets soutenus par la Conférence des Financeurs

- Histoires de vie. Plusieurs rencontres ont été organisées et certaines sont à venir. Si de nombreuses personnes ont été identifiées, une approche de proximité est nécessaire pour les convaincre et les rassurer. Le calendrier a été réajusté en conséquence. La 1<sup>ère</sup> rencontre avec les candidats est prévue pour le 11 juillet 2022.
- Chorale Inclusive et Intergénérationnelle. Le calendrier des séances a été définies et la communication est en cours de création.

2 - Démarche de renouvellement de la CTG

Il est présenté la démarche proposée pour faire le bilan et renouveler la Convention territoriale Globale, qui traduit la politique sociale du territoire, pour la période 2023-2026. Le planning est à venir (en annexe de ce compte-rendu)

3 - Renouvellement de l'adhésion à l'UNCCAS

Conformément à la délibération en date du 16 septembre 2020, il est proposé que le CIAS renouvelle son adhésion à l'UNCCAS pour l'année 2022.

Quelques membres souhaitent recevoir la newsletter. Mme JACQUEZ va relancer la demande auprès de l'UNCASS

## **IX. Questions diverses**

M. le Président précise que le prochain conseil d'administration se tiendra le 19 octobre 2022 à 14h30.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est close à 16h05.

Fait à Lalbenque, le 16 août 2022  
Le Président

Jean-Claude SAUVIER

## Evaluation et renouvellement de la CTG pour 2023-2026

Mise à jour : 2 juin 2022 - Démarche validée par la commission « social et solidarité » en date du 2 juin 2022.

### Contexte

---

La Convention Territoriale Globale est une contractualisation entre la CAF et les collectivités qui favorise une politique sociale transversale par la mise en cohérence des services en direction des habitants.

En 2018-2019, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne s'engage dans la réalisation d'un diagnostic participatif afin de définir les enjeux et les actions de la politique sociale du territoire.

En juin 2019, l'EPCI créé un poste de Responsable d'Action Sociale et des Solidarités avec comme principales missions la coordination des actions inscrites dans la CTG.

En décembre 2019, la Convention Territoriale Globale (CTG) est signée pour la période 2019-2022 avec la CAF du Lot mais également l'Etat, le Conseil Départemental et la MSA.

En janvier 2020, la Communauté de Communes définit d'intérêt communautaire l'Action Sociale au titre de sa compétence optionnelle et crée son Centre Intercommunal d'Action Sociale. La même année, la France sera confrontée à la plus grave crise sanitaire du siècle et connaît plusieurs périodes de confinement. Les élections municipales sont décalées et s'organiseront en juillet 2020.

Dans ce contexte, la politique sociale se met en œuvre et 2 comités de pilotages sont organisés, le 25 mars 2021 et le 8 février 2022 afin de faire le bilan des actions réalisées et de valider les actions prioritaires.

Ainsi, en cette fin d'année 2022, il s'agit d'évaluer la politique mise en œuvre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2019-2022 et définir les nouvelles orientations pour 2023-2026.

### Les objectifs et la démarche proposées

---

#### Tout au long de l'année 2022 : mettre à jour et enrichir le diagnostic de territoire

Mettre à jour les données du territoire en s'appuyant sur les diagnostics existants ou en cours (dans le cadre des politiques communautaires CTG, PLUI, Petites Villes de Demain...) et sur les travaux réalisés à l'échelle départementale (étude « jeunes et ruralité dans le Lot », Observatoire de la Jeunesse, schéma départemental des services aux familles et d'animation de la vie sociale, schéma d'autonomie, Contrat Local de Santé...). Des rencontres avec les différents partenaires seront également organisées (en s'appuyant sur l'action inscrite dans la CTG - AXE 2 / A1)). Les thématiques des rencontres ont été définies de manière suivante : Emploi / Violences Intra Familiales / Santé / Séniors / Jeunesse / Famille / Petite Enfance.

#### Objectifs

- S'appuyer sur des données actualisées permettant d'objectiver les besoins recensés.
- Permettre l'analyse des besoins sociaux du territoire.
- S'inscrire en cohérence avec la politique menée à l'échelle départementale ou nationale.

### **Septembre 2022 : rencontre avec les mairies (conseillers municipaux).**

Rencontres avec les conseils municipaux des communes afin de recueillir des informations, partager le bilan de la politique menée, identifier des besoins et des ressources potentielles. Ces rencontres s'appuieront sur les territoires définis dans le cadre de la démarche PLUI/PADD :

Saint-Martin-Labouval/Cenevières/Cregols ; Limogne-en-Quercy/Lugagnac/Varaire ;  
Beauregard/ Saillac/Vidaillac ; Berganty/Esclauzels/Concots ; Bach/Belmont-Sainte-Foi/Escamps/Vaylats ; Aujols/Cremps/Flaujac-Poujols/Laburgade ; Belfort-du-Quercy/Lalbenque/Montdoumerc.

Cela doit permettre de poursuivre ces collaborations intercommunales de proximité et favoriser la faisabilité de la démarche soumise à un temps contraint.

Objectifs :

- Faire connaître la CTG et permettre à tous les élus de s'approprier cette politique
- Evaluer les actions inscrites au sein de la CTG à l'échelle communale.
- Identifier les enjeux et les besoins dans la perspective de nouvelles orientations de la CTG.
- Favoriser le rayonnement des actions en dehors des pôles Lalbenque-Limogne et l'appropriation du projet par les communes.

### **Novembre 2022 : organisation de 2 réunions publiques**

Organiser 2 réunions publiques sur le territoire à Lalbenque et à Limogne.

Objectifs :

- Partager le diagnostic de territoire et le bilan des actions
- Confirmer l'identification des besoins et des enjeux
- Mobiliser les habitants, les élus et les partenaires pour la prochaine CTG.

Ces 2 rencontres s'appuieront sur les données recueillies lors de l'étape 1 ; le bilan des actions réalisées/programmées et une consultation des habitants réalisées de manière numérique.

- A définir : le déroulement des réunions – la méthodologie – l'animation (confirmer l'appui de l'URQR).

### **Décembre 2022 : définition du schéma et des actions pour la période 2023- 2026**

Rencontres d'un groupe de travail pour définir le schéma et les actions pour la période 2023 – 2026.

Validation en comité de pilotage.

- A définir : la constitution du groupe de travail (politique, technique et habitants) – pré-configuration du comité de pilotage ?

### **Janvier – février 2023 : signature de la nouvelle CTG pour la période 2023 – 2026**

Janvier 2023 : organisation d'une réunion publique de présentation du nouveau schéma CTG 2023 – 2026

Février 2023 : validation en Conseil Communautaire et signature.